

L'honorable G.-D. ROBERTSON: Honorables sénateurs, oserai-je commenter brièvement la question qui est sur le tapis? J'ai eu l'occasion de connaître quelque chose de l'examen qu'on a fait du traité et du travail qu'on y a consacré. Il est douteux, je crois, que jamais un traité entre deux dominions de l'Empire britannique ait exigé autant de temps et autant de soins. Celui-ci a été signé à la suite de longues conférences qui ont eu lieu, d'abord, à Londres, lorsque la conférence impériale siégeait et, ensuite, quand l'honorable M. Moloney, M. Abbott et d'autres Australiens, y compris M. MacGregor, commissaire du commerce au Canada, ont passé non seulement des jours, mais des semaines, à discuter avec soin les détails de ces projets avec le Gouvernement canadien, afin de constater l'effet qu'ils produiraient sur le commerce des deux pays.

Il est une caractéristique qu'on a passée sous silence ce soir, et qui peut être digne de l'attention du Sénat. Les deux pays produisent certains articles de même nature, mais en différentes saisons. L'été au Canada correspond à l'hiver en Australie. Les deux pays peuvent échanger leurs produits sans que ceux-ci viennent en conflit. Le traité stipule que le Canada peut exporter en Australie certains fruits saisonniers à des époques de l'année où ils sont abondants ici et où l'autre pays n'en produit pas parce qu'il se trouve au cœur de l'hiver. Pendant certains mois de l'année, nous expédions des fruits à l'Australie et, pendant d'autres mois, elle expédie au Canada des fruits de la même espèce. Cet échange bénéficie aux deux pays.

Je crois qu'on a rarement étudié avec autant de soin que cette fois-ci, si on l'a jamais fait, les résultats des modifications projetées du tarif applicable à l'Australie, et je suis sûr que le traité rendra un grand service au Canada parce qu'il embrasse plus de quatre cents articles sur lesquels l'Australie nous accorde les avantages du tarif de préférence britannique. Je crois aussi que, dans la sphère commerciale, nul traité n'a jamais été l'objet d'un examen plus minutieux. L'ayant attentivement étudié, les hommes d'affaires du Canada déclarent que le présent traité est satisfaisant pour tous, à l'exception des viticulteurs. Ceux-ci en viennent eux-mêmes à la conclusion que, avec plus de vigilance et une faible dose de protection contre l'importation à pleines wagonnées du jus de raisin, ils ne se trouveraient probablement pas en présence des dangers qu'ils appréhendent aujourd'hui. Toutefois, la situation est sans remède. Ce n'est pas la faute de personne en particulier. Cependant, elle serait moins critique, si on s'était aperçu plus tôt de l'importation en gros de jus de raisin de la Californie.

L'hon. M. SMITH.

Je puis donner à l'honorable sénateur de Wentworth (l'hon. M. Smith) l'assurance que les recommandations qu'il a bien voulu faire seront signalées au ministre du Revenu national, ainsi qu'au premier ministre et au ministre du Commerce, qui ont pris un vif intérêt à la négociation du traité. Les conseils de quelques honorables sénateurs porteront vraisemblablement des fruits lorsque le Gouvernement les prendra en considération.

(La motion est adoptée et le bill est lu une troisième fois et adopté.)

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain, à trois heures de l'après-midi.

Présidence de l'honorable PIERRE-EDOUARD
BLONDIN

Mardi, 28 juillet 1931.

Le Sénat se réunit à trois heures.

Prières et affaires courantes.

BILL RELATIF AUX FINANCES DU NATIONAL-CANADIEN

PREMIERE LECTURE

Le bill n° 79, tendant à autoriser le versement des sommes nécessaires au paiement des dépenses engagées et des dettes contractées par le National-Canadien durant l'année civile 1931, est déposée par l'honorable M. Willoughby.

BILL TENDANT A GARANTIR DES TITRES DU NATIONAL-CANADIEN

PREMIERE LECTURE

Le bill n° 83, tendant à autoriser la garantie par Sa Majesté de titres à émettre sous l'empire de la loi des finances du National-Canadien de 1931, est déposé par l'honorable M. Willoughby.

BILL RELATIF A UN PRET A LA COM- MISSION DU PORT DE SAINT-JEAN

PREMIERE LECTURE

Le bill n° 134, tendant à autoriser un nouveau prêt à la commission du port de Saint-Jean, est déposé par l'honorable M. Willoughby.

BILL RELATIF A UN PRET A LA COM- MISSION DU PORT DE TROIS-RIVIE- RES

PREMIERE LECTURE

Le bill n° 135, tendant à autoriser un nouveau prêt à la commission du port de Trois-Rivières, est déposé par l'honorable M. Willoughby.